

Rentrée scolaire

2025 - 2026

Ce qui change :

9 secteurs à Poitiers

Une adresse = secteur multi-affectation

Chaque adresse est rattachée à 2, 3 ou 4 écoles du même secteur

Nouvelle sectorisation

Inscription des nouveaux enfants dans une école de leur secteur, en fonction :

- 1) des places disponibles de l'école la plus proche du domicile
- 2) des places disponibles d'une autre école, la plus proche de résidence
- 3) des vœux formulés par la famille



Scannez le QR Code
pour en savoir plus

Pour la rentrée 2025-2026 : vous n'avez rien à faire

Arrêt de la Carte de Vie Quotidienne

En raison de l'obsolescence et de l'impossibilité de réparer une grande partie des bornes, le pointage du repas du midi, l'accueil périscolaire du matin et du soir sera modifié. À la rentrée de septembre 2025, **les enfants ne présenteront plus la carte devant la borne « CVQ ».**

En attendant la mise en place d'un dispositif de pré-réservation pour la rentrée 2026, **les réservations du repas et de l'accueil du soir seront recueillies en classe chaque jour.**

Les factures par mail

Les **factures mensuelles** des accueils périscolaires et de la restauration scolaire seront transmises par mail à partir de septembre.

Ce qui ne change pas :

L'inscription scolaire se fait en 2 étapes

- 1) L'inscription de l'enfant par la famille :
 - via le Portail Famille
 - *ou* en présentiel à l'Hôtel de Ville
 - *ou* dans les mairies annexeset réception du récépissé d'inscription scolaire par mail.

- 2) L'admission par l'école d'affectation : la famille doit prendre rendez-vous auprès de la direction de l'école.

Le Portail Famille

En créant un compte sur le **Portail Famille**, chaque famille a la possibilité de :

- Réaliser les **pré-inscriptions scolaires**
- **Modifier les informations** personnelles (téléphone, e-mail de contact)
- Consulter l'historique et **payer les factures en ligne**
- Communiquer avec le service des inscriptions scolaires.

Les démarches administratives peuvent être réalisées 24h/24, 7j/7, via le portail famille ou en direct, auprès des mairies de quartiers et Hôtel de Ville.

Pour accéder à l'espace personnel, connectez-vous sur le Portail Famille à : l'adresse suivante :

<https://portail-familles.poitiers.fr>

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires accueillent les enfants le matin à partir de 7h30, le midi et soir jusqu'à 18h30.

En cas de retard et de dépassement de l'heure de fermeture après 18h30 et 13h le mercredi, la famille doit prévenir impérativement l'accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire contactera également la famille. En cas de tentatives infructueuses, les services de police seront sollicités pour la prise en charge de l'enfant.

Contact :

Direction Éducation - Accueil périscolaire
05 49 52 37 62
education@poitiers.fr

